

***Eléments de réponse au courrier du 14/12/12 des associations
Dans le cadre de la dépollution du site du CMMP***



16 janvier 2013

Eléments de réponse



setec bâtiment

1- RETRAIT DES TERRES

Le plan de retrait évoqué avait quantifié un volume de terre pour cerner un coût et dimensionner une méthode de mise en décharge (les body bennes).

La mission confiée à l'entreprise était de retirer toute les terres qui durant l'exploitation du CMMP avaient été en contact ou manipulées dans des ambiances amiantés, c'est-à-dire toute les partie de terrain ou nous étions au dessus du terrain naturel jamais remanié (sur ce site des terres argileuses) comme il a été démontré lors des tests effectués en présence des associations lors de l'expertise judiciaire. Cette démarche en cours de travaux a été systématiquement étendue à l'ensemble du site sauf à une zone du bâtiment C1 ou les massifs béton de grande épaisseur + de 1m ont été laissés en place et recouvert d'un béton de finition.

En cour de travaux et pour chaque zone confinée, les contrôles de fin d'intervention avec mesures libératoires ont été effectués souvent en présence de représentants de l'inspection du travail et de la CRAM.

A ce jour les volumes extraits soit + de 4700m³ représente déjà un décaissement moyen de + 77cm sur l'ensemble du site.

Pour rappel, et ce point a fait l'objet d'une demande de l'expert Mme Gautheret, TAUW n'étant pas spécialiste amiante, l'ensemble des parties a accepté que le représentant de SETEC bâtiment, Maître d'œuvre de l'opération, assiste l'expert pour la pollution amiante en tant que sachant qualifié amiante.

2- HYDROCARBURES

Les spots d'hydrocarbures suite à une caractérisation effectuée sur site dans le cadre des travaux par la société GRS Valtec, les zones caractérisées ont été évacuées vers les décharges appropriées soit un total de 103m³ de terres uniquement souillées aux hydrocarbures (à noter que la pollution de certaines terres était à la fois à l'amiante et hydrocarbures c'est la pollution amiante la plus contraignante décharge, de classe 1, qui a été retenue) ces spots ont été intégralement traité sur la profondeur nécessaire jusqu'à plus de 2m de profondeur .

3- ZIRCON

Le zircon autre pollution spécifique rencontré en quantité nettement supérieur à celle envisagée dans le cadre de l'expertise, a également été traité (voir dans les CR les photos montrant la profondeur du cône + de 3m) soit 108m³ en plus des 24m³ provisionné suite à l'expertise. Le problème de la radioactivité rencontrée sur le site est également traité et fait l'objet d'un suivi spécifique et de mesure en continu sur l'ensemble des déchets envoyé en décharge (mesures systématique au départ effectué par un appareil contrôlé par la CRIIRAD et également systématique à l'entrée des décharges) un contrôle des terres résiduelles est également effectuée avant la mise en place du remblai.

Le sac abandonné que nous avons fait caractériser par la CRIIRAD sera évacué dans une filière appropriée, contact en cour avec les décharges du groupe SITA

4- ECRAN PHYSIQUE DE PROTECTION

L'expression « à défaut d'une dépollution totale » est inappropriée et particulièrement malvenue à l'égard des personnes qui ont travaillées sur ce site ouvriers, cadres, ingénieurs, représentants d'organismes de contrôle (inspection du travail et CRAM par exemple) qui ont œuvré pendant 4 ans en toute transparence dans des conditions difficiles pour éradiquer le danger. Pour rappel

toute les terres et massifs en contact avec les activités du CMMP ont été retirées et évacuées sous confinement total de l'ensemble du site.

Quant à la protection physique mise en place elle ne se résume pas à un géotextile ou géo-membrane mais à un géotextile 600g/m² recouvert d'une épaisseur minimum de 30cm de béton concassé 0/80 compacté, d'un filet avertisseur, puis de 20cm de béton concassé plus fin (O/30) le tout compacté afin de supporter la circulation de poids lourds (validé par des tests effectués par Rincent TP et par la rotation quotidienne de 14 camions chargés de l'évacuation des body bennes vers les décharges de classe 1) nous ne connaissons pas, pour le moins en France, de rongeurs apte à traverser ces couches pour trouver de l'argile !!!

Quant à la dalle de béton armé, qui de fait créera une barrière complémentaire, sa fonction est celle d'un support d'étanchéité sur l'ensemble du site puisqu'en l'absence d'un projet d'aménagement suffisamment avancé, le réseau d'assainissement envisagé n'a pas été réalisé. Par contre les deux réservations pour les bacs de rétention nécessaires coté Mitry et coté industrie ont été faites.

Dans le cadre de cette opération de dépollution, qui du fait de l'importance des découvertes nous a constraint de travailler pour l'ensemble du site sous confinement lourd en constante dépression, nous avons intégré par anticipation, de façon à ce qu'ultérieurement aucun creusement ne soit nécessaire, la réalisation des fosses destinées à recevoir les bacs de rétention des eaux du site avant leur envoi dans le réseau d'assainissement urbain (ouvrages obligatoires dont le dimensionnement n'a été réalisable que sur les bases d'un projet d'aménagement) ce sont ces deux dernières opérations qui ont été réalisées à fin décembre 2012 le 27/12/2012 pour la fosse coté MITRY et pour le 24/01/2013 pour la fosse coté Industrie dernier confinement en place.

JP. Beckmann